

## Lignes directrices pour la note d'intention du producteur

Bien que la note du producteur doive également refléter et renforcer la vision créative décrite dans la note du réalisateur, son objectif principal est de donner davantage de détails sur les aspects économiques et de production du projet.

La note du producteur peut ainsi aborder les points suivants :

- la signification et le thème général du film (sans être un résumé de l'intrigue),
- les raisons pour lesquelles ce projet doit être produit (valeur artistique, impact émotionnel sur les spectateurs, conception du monde transmise, etc.) et pourquoi doit-il être fait à cet instant,
- le genre du film et son positionnement sur le marché cinématographique,
- référence à des oeuvres similaires en termes de genre, de style ou de ton,
- le(s) public(s) cible(s) prévu(s) et pourquoi ce film correspond à ce public,
- le potentiel de circulation (salles, VàD, etc.) et les perspectives en festivals,
- l'attrait international du projet,
- le budget envisagé et la viabilité/la pertinence du budget au regard de la stratégie de production prévue et des ambitions artistiques du film,
- les raisons justifiant le recours à une coproduction et sa valeur ajoutée par rapport à d'autres stratégies de production,
- les filmographies des réalisateurs, scénaristes et producteurs,
- présentation en festival et prix décernés, circulation, visibilité et rayonnement des oeuvres précédentes du réalisateur,
- le travail du producteur avec des réalisatrices, y compris des prix et des participations en festival avec des réalisatrices et des membres féminins des équipes techniques et artistiques,
- une note d'opinion sur l'application du test Bechdel-Wallace<sup>1</sup> au scénario soumis,

---

<sup>1</sup> C'est-à-dire, si le scénario soumis inclus deux personnages féminins, que ces personnages se parlent entre eux et que la conversation porte sur un autre sujet qu'un homme.

- dans le cadre de la [stratégie Diversité et Inclusion](#) du Fonds – *non obligatoire* :

Une description, le cas échéant, du processus de travail et de l'engagement de l'équipe dans tous les domaines d'impact possibles du projet, y compris (par exemple) :

- ✓ Pratiques de recherche
- ✓ Gérer les contenus sensibles qui pourraient être nuisibles ou renforcer les barrières systémiques (par écrit ou pendant le tournage),
- ✓ Engagement avec les communautés locales,
- ✓ Le recours à une expertise spécialisée.

- s'il existe, un descriptif du plan d'action éco-responsable visant à réduire l'impact environnemental de l'ensemble du projet de coproduction, en complément des informations fournies sur la plateforme de dépôt de projet :

- ✓ Comment encouragez-vous l'équipe de production à s'engager pleinement en faveur d'une coproduction éco-responsable ?
- ✓ Quelles sont les mesures/actions concrètes mises en place pour réduire l'impact environnemental du projet de coproduction ? Vous pouvez trouver une liste des outils et méthodologies les plus acceptés sur la page [« Stratégie de Développement Durable »](#) du site web d'Eurimages.

- les défis particuliers auxquels cette coproduction doit faire face.